Jean-Baptiste André Godin à Allez fils, 18 septembre [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Allez frères *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (385)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Allez fils, 18 septembre [1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27080

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27080?context=pdf

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 septembre 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireAllez frères
Lieu de destination2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

RésuméGodin remet à Allez fils une facture de 1 043 F pour une expédition de marchandises, montant dont il déduit une remise de 12 %, soit 125,16 F ; il émet pour le solde un mandat de 917,84 F à échéance du 17 octobre 1849. Il signale qu'il a expédié des cuisinières de 90 cm à 5 tampons sans réchaud au prix de 90 F au lieu de cuisinières à table carrée.

Mots-clés

Appareils de cuisson, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin"

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAllez frères
GenreNon pertinent
Pays d'origineFrance
ActivitéCommerce
BiographieQuincaillerie parisienne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27080?context=pdf

Paris
16 7bre

Monsieur Libby fils

J'ai l'honneur de vous remettre ci-sous
un plein la expédition que je viens de vous faire
s'élevant en fr 1043
je vous crédite pour remise 12% 125.16
et dispose sur vous au 15 8bre
prochain pour solde de fr 917 84
j'ai pensé qu'il vous trouveriez avantageux
de prendre des dus 90 à 7 tampons mais
sans rabais au prix de 90 francs au
lieu de balles carrés je vous en ai donné
mis une vuillez me dire si vous pensez
mon prendre ainsi

agréez M. mes s s

Péronne
18

Monsieur Libby

vous avez ci-dessus fr aux pièces de sonte que
vous m'avez demandés s'élevant a fr 42
valeur au 3 7bre prochain

revenant aux propositions que vous m'avez
faites je regrette M. ne pouvoir les accepter
ne pouvant consentir d'autre vente qu'au comptt

ag M. m s s.

Paris
20

Messieurs et Amis

J'ai reçu le bulletin n° 11 et je vous prie
de ~~m'~~ vouloir me mettre au nombre de
ceux qui répondront a l'appel de notre ami
considérant pour la somme de mille francs
dont vous ferez application aux sociétés de
1840 et 43 comme vous le jugerez le plus
convenable.

J'ai versé en février 1848 a titre de
prêt a la Démocratie la somme de
cinq cents francs que vous comprendrez dans
les mille francs vous trouverez ci inclus cent francs et je vous regulerai le reste